



# FINANCER SON PROJET DE REPRISE

Les différentes sources de financement

Le schéma fréquemment utilisé pour le financement d'une reprise de PME-PMI est la constitution d'une holding de reprise. Cependant, pour des reprises de plus petites entreprises (CA < 200K euros), l'option de rachat avec endettement personnel mérite d'être étudiée.

## LES FINANCEMENTS

Plusieurs sources de financements doivent généralement être envisagées. Les fonds propres que vous apportez, à hauteur de 20 à 30 % du besoin, constituent dans la plupart des cas le « socle » du projet. Les financements bancaires complètent ces apports sur la base d'une durée de remboursement de 5 à 7 ans. Suivant la nature des projets, d'autres moyens de financement peuvent être mobilisés.

On peut citer les interventions de sociétés de capital développement, de Business Angels ([www.franceangels.org](http://www.franceangels.org)) ou les interventions de structures associatives sous forme de prêt d'honneur (Plateformes d'Initiative Locale,...). Le crédit vendeur n'est en revanche à considérer que par défaut. En effet, son remboursement sur une période courte peut perturber les équilibres de la trésorerie.

## LES BANQUIERS ET INVESTISSEURS

Les banquiers s'appuient sur la capacité de l'entreprise à dégager un résultat suffisant pour honorer les engagements bancaires sur une période de 5 à 7 ans.

Au-delà des éléments financiers prévisionnels, ils examinent l'ensemble des éléments techniques, commerciaux, humains liés à l'activité de l'entreprise afin de mesurer leurs risques. N'hésitez pas à consulter plusieurs réseaux bancaires qui vont pouvoir, selon leurs sensibilités et leurs priorités, appréhender de manière différente votre projet. Le banquier du vendeur qui a une bonne connaissance de l'entreprise pourra évidemment être consulté.

Les investisseurs, eux, cherchent à réaliser une plus-value à leur sortie du capital. Ils sont plus ou moins interventionnistes en fonction de leur positionnement majoritaire ou minoritaire dans le capital ; ils peuvent être privés ou publics. Enfin, des réseaux associatifs interviennent dans le cadre de

prêts d'honneur. Il peut également exister des aides locales spécifiques.

CCI Bretagne - 1 rue du Général Guillaudot - CS 14422 - 35044 Rennes Cedex  
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : [ccir@bretagne.cci.fr](mailto:ccir@bretagne.cci.fr)